

Comité Directeur du 7 septembre 2013 APPEL À CANDIDATURES COMMISSION NATIONALE DE VITESSE

Deux postes vacants au sein de la Commission Nationale de Vitesse sont à pourvoir pour la mandature 2012-2016.

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au siège de la FFM (74, avenue Parmentier, 75011 PARIS) au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit avant le 7 août 2013 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Informations complémentaires :

Les candidats ne peuvent pas être membre d'une autre commission sportive.

Les membres de la Commission Nationale de Vitesse seront élus lors du Comité Directeur du 7 septembre 2013.